De Rio à Bruxelles : les herbiers d'Ernest Sonnet (1840-1901). Problèmes posés par les collections d'un floriste atypique

Nicole Hanquart[1*], Elmar Robbrecht[1] et Denis Diagre-Vanderpelen[1, 2]

[1] Jardin botanique Meise, Nieuwelaan 38, B-1860 Meise, Belgique
[2] U.L.B., Faculté de Philosophie & Sciences sociales, Département Histoire, Arts & Archéologie
[*] Auteur pour la correspondance : nicole.hanquart@jardinbotaniquemeise.be

Abstract. – From Rio to Brussels: the herbaria of Ernest Sonnet (1840-1901). Questions raised by the collections of an atypical botanist. Although this contribution first aimed at documenting some fifty herbarium sheets kept in RB (Rio de Janeiro) and collected by a collaborator from the Belgian State Botanic Garden (BR) at the end of the 19th century, it finally opened Pandora's Box. Painstaking research in several herbaria and in vast amounts of historical sources has led to the description of the fascinating world of the Western bourgeoisie and its passion for plants. It has furthermore unveiled why documenting collections upon which many of today's scientific works are based remains a real challenge.

Samenvatting. – Van Rio tot Brussel: de herbaria van Ernest Sonnet (1840-1901). Vragen opgeroepen door de collecties van een atypische florist. Aanvankelijk werd alleen geprobeerd om vijftig laat 19de-eeuwse Belgische herbariumcollecties, bewaard in RB (Rio de Janeiro) en verzameld door een medewerker van de Rijksplantentuin in Brussel (BR), te documenteren, maar dit opende de doos van Pandora. Detailonderzoek in diverse herbaria en talrijke historische bronnen leidde naar een beschrijving van de Westerse burgerij en haar passie voor planten. Bovendien werd duidelijk waarom het documenteren van de collecties waar de wetenschappers vandaag mee werken dikwijls een bijzondere uitdaging is.

Introduction

En 1999, le conservateur de l'herbier du Jardin botanique de Rio de Janeiro (acronyme RB) nous adressait une demande d'informations sur un ensemble d'une cinquantaine de planches collectées en Belgique entre 1881 et 1884, reçu par son institution à une date non précisée, mais probablement antérieure à 1895 (Ferreira da Silva *et al.* 2001 : 58). Cette collection, éditée par un certain Ernest Sonnet, portait le titre « Graminée(s) belge(s) » et constituait une des toutes premières acquisitions de l'institution sud-américaine (Fig. 1). D'ailleurs, une plante – *Ammophila arenaria* – collectée par le floriste belge précité, a servi à illustrer un ouvrage qui retrace l'histoire de cet herbier brésilien (Ferreira da Silva *et al.* 2001 : 58). Faisant suite à la requête de RB, de patientes recherches dans l'herbier du Jardin botanique Meise (acronyme BR) ont également mis au jour des feuilles de spécimens de plantes belges confectionnées par Sonnet, à la fin du 19e siècle. Elles concernaient plusieurs familles botaniques et étaient munies d'étiquettes manuscrites. De ces investigations et de celles menées dans les herbiers des universités de Gand (GENT), de Liège (LG) et de Namur (NAM), qui avaient été consultés à ce sujet, naquit l'hypothèse qu'aucun herbier significatif et cohérent de graminées de la flore belge composé par Sonnet n'était encore conservé dans notre pays.

Cependant, en 2002, cette supposition fut contredite lorsque l'Université Libre de Bruxelles (U.L.B.) céda l'herbier historique de son « École de pharmacie » au Jardin botanique national de Belgique (désormais Jardin botanique Meise). Lors d'une rapide inspection de cette collection, fut découverte une série de 86 exsiccata intitulée « Graminée belge », dont les étiquettes imprimées portaient le nom de notre collecteur. Mieux, quelques années plus tard, en 2005, le même jardin botanique achetait les herbiers du « Centre Grégoire Fournier » conservés à l'Abbaye de Maredsous (Denée, Belgique). Ils allaient révéler la présence de 69 feuilles d'herbier également collectées par Sonnet. La description et le dépouillement de l'herbier abbatial, jadis opérés par Parent (1966 ; 1976 ; 1977), avaient déjà, il est vrai, mentionné l'existence d'une dizaine d'échantillons récoltés par le botaniste belge. Ces acquisitions nous amenèrent donc à réexaminer la question posée par le Jardin botanique de Rio.

Après avoir évoqué les sources sur lesquelles nous avons bâti notre étude, nous présenterons un inventaire – sommaire et sans doute provisoire – des séries d'échantillons botaniques éditées et des publications dues aux activités d'Ernest Sonnet. La centurie agrostologique – herbier de graminées constitué d'environ 100 échantillons – dont un exemplaire est conservé à Rio fera l'objet d'un examen détaillé. Ensuite, nous portraiturerons le botaniste

en l'insérant dans le contexte de la société belge de la fin du 19e siècle. Nous révèlerons ainsi combien Ernest Sonnet, aussi particulière que fut sa personnalité, fut aussi un produit assez typique de son époque.

Matériel et méthodes

Les données présentées dans ce travail ont été collectées dans différents types de sources (manuscrites, imprimées, banques de données …) dont les plus importantes sont mentionnées ci-dessous. Le lecteur se reportera à la bibliographie afin de compléter cet aperçu.

• Archives du Jardin botanique de l'État à Bruxelles.

Inventoriées :
AJB 1-3 : Registres des procès-verbaux des séances de la commission d'organisation et de surveillance du Jardin botanique de Bruxelles.
AJB 214-219 : Rapports d'activités d'Alfred Cogniaux 1872-1880.

Non inventoriées :
AJB, Dossiers comptables : 1870-1874 et 1890.
AJB, Dossier personnel d'Ernest Sonnet.
AJB, Rapports annuels : 1955.
AJB, Archives SP, Fichier des botanistes belges établi par A. Lawalrée.

• Archives de la Société royale de botanique de Belgique (non inventoriées).
Procès-verbaux des réunions : 1862-1886.
Registre des membres effectifs : 1862-1971.

• Archives communales – État civil.
Commune de La Bruyère pour l'entité de Warisoulx.
Commune de Saint-Josse-ten-Noode.
Commune d'Ixelles.
Commune de Schaerbeek.

En outre, les herbiers de BR, de RB, de GENT, de LG et de NAM ont été interrogés. Les données des récoltes de Sonnet conservées à BR, et qui ont été convoquées dans le cadre de cette recherche, ont été encodées dans le « BR Herbarium Catalogue », consultable en ligne (http://www.br.fgov.be/RESEARCH/COLLECTIONS/HERBARIUM/advancedsearch.php).

Les données relatives aux récoltes de Sonnet conservées à RB sont, pour leur part, consultables dans l'herbier virtuel de l'institution brésilienne (http://aplicacoes.jbrj.gov.br/jabot/v2/consulta.php).

La base de données Florabank, la banque de données des collections de Harvard University Herbaria & Libraries, la banque de données IndExs et The International Plant Names Index (IPNI) ont également été consultés.

Les « Graminées belges » et les autres récoltes éditées de Sonnet

Avant d'ébaucher la personnalité de Sonnet et de tenter de percevoir les ressorts de ses activités, il nous paraît indispensable de dresser une manière d'inventaire, sans doute très provisoire, des collections et publications qu'il a laissées dans les herbiers et bibliothèques scientifiques.

Comme nous l'avons exposé dans l'introduction, deux lots de feuilles d'herbier confectionnées par Sonnet, tous deux conservés en Belgique (École de pharmacie et herbier de l'Abbaye de Maredsous) ont été récemment acquis par BR. Seul l'un d'eux peut être considéré comme un exemplaire, fût-ce partiel, d'un ensemble que nous intitulerons « Centurie agrostologique ».

Avant de nous pencher sur les récoltes de Sonnet, examinons brièvement ces acquisitions récentes de BR.

♦ *Quelques acquisitions récentes de BR*

L'herbier du « Centre Grégoire Fournier », composante des collections naturalistes de l'Abbaye de Maredsous, a déjà fait l'objet de recherches et de publications (Parent 1966 ; 1976 ; 1977). Il compte quelque 69 feuilles collectées par Ernest Sonnet. Une petite quinzaine d'entre elles provient d'un exemplaire de la série commerciale intitulée « Herbier Phanérogamique de Belgique », composée par Ernest Sonnet. Par ailleurs, notons encore que 14 taxons représentés dans cette collection figurent dans la liste des données floristiques les plus intéressantes, ou problématiques, relatives à la Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, établie par Parent (1977).

Quant à l'herbier de l'École de pharmacie de l'U.L.B., il demeure très peu connu. L'École fut créée en 1842, soit huit ans après la fondation de l'université et constituait une section de la Faculté de Médecine. C'est apparemment dans les années 1880-1900 qu'y fut réuni un herbier général couvrant la flore d'Europe et qui dépassait largement le cadre des plantes médicinales, collection classique dans un tel institut. Ses acquisitions semblent s'être arrêtées au début du 20e siècle et, comme oubliée, la collection n'a jamais figuré dans l'*Index Herbariorum* (Holmgren *et al.* 1990). Elle demeurait à l'actuel *Musée de plantes médicinales et de la pharmacie* de l'U.L.B.

En bref, et pour expliquer l'intérêt de cette collection pour BR, signalons que l'herbier de Gustave Dutrannoit (1871–?) constituait le noyau des collections de l'ancienne École de pharmacie. Aux feuilles collectées par ce pharmacien, un temps membre de la Société royale de botanique de Belgique (Dutrannoit 1891) et bien intégré dans un vaste réseau d'échange d'herbiers (Parent 1966, 1976), s'ajoutent les échantillons de nombreux récolteurs français (Bordère, Bounyamé, Cosson, Gautier, Guelton, Magnier, Rionnet, Tholin …), de récolteurs d'autres pays européens (Allemagne, Italie, Espagne …) et des séries distribuées par des sociétés vouées à l'échange d'échantillons botaniques.

Un des plus intéressants apports de la collection de l'École de pharmacie à BR réside dans les centaines de plantes vasculaires collectées par Friedrich Welwitsch (1806-1872). Elles y rejoignent, comme l'attestent des papiers de Philipp von Martius (1794-1868) conservés à BR, 155 échantillons autrichiens et 60 portugais, essentiellement cryptogamiques, collectés par le même

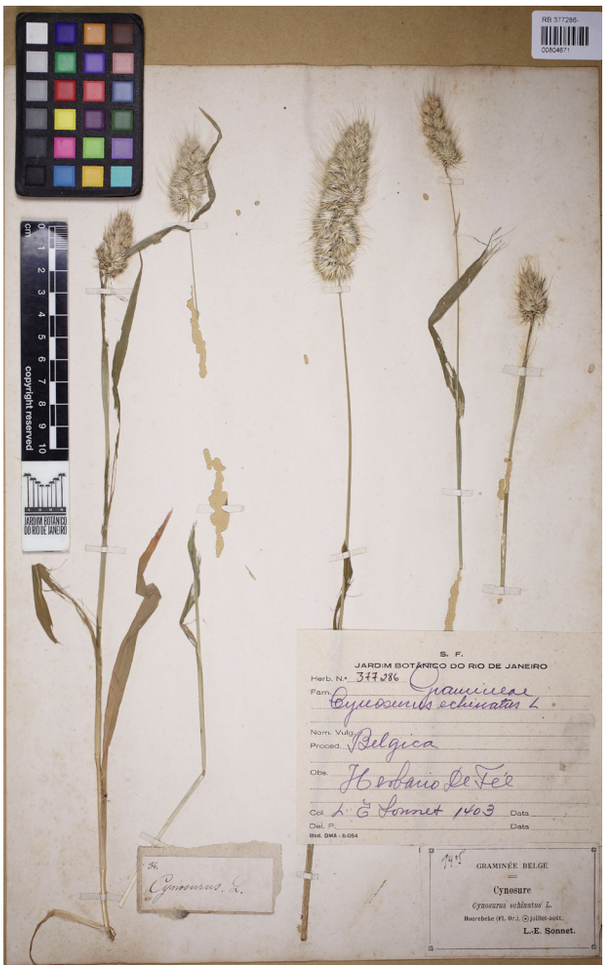


Figure 1. *Exemplaire de* Cynosurus echinatus *conservé à Rio de Janeiro (RB).*

homme. Ces dernières pièces étaient arrivées dès 1871, par le biais de l'Herbarium Martii, au Jardin botanique de l'État à Bruxelles – ancienne appellation du Jardin botanique Meise (Diagre 2012 : 80-82).

♦ *Les « Graminées belges »*

Des planches de la collection « Graminées belges » ont été localisées dans quatre herbiers, trois situés en Belgique et un dernier au Brésil. Envisageons-les successivement.

Parmi les taxons belges de l'herbier de l'École de pharmacie, nous avons été frappés par la présence de 86 exsiccata agrostologiques – une partie de centurie ? – à étiquettes imprimées. Le titre « Graminée belge » est suivi par le nom en français et le nom scientifique du taxon, la mention de l'habitat et/ou de la localité de récolte, un sigle linnéen pour désigner le port de la plante, la période de floraison, et un nom d'auteur « L.-E. Sonnet » (sic). Les dates de récoltes ne figurent jamais sur les échantillons de cette collection. On remarque immédiatement que le titre porte la marque du singulier alors qu'on s'attendrait, dans l'hypothèse où il s'agirait d'une centurie cohérente de graminées, à un titre au pluriel. Cette situation, plutôt surprenante, laisse perplexe, autant que les initiales de l'auteur, puisque la lettre L n'est l'initiale d'aucun des prénoms connus de notre botaniste.

Cette centurie comprend des espèces communes (*Agrostis stolonifera, Calamagrostis epigejos, Poa annua* etc.) et bon nombre de céréales cultivées en Belgique. On notera, toutefois, qu'environ un tiers des échantillons est constitué d'espèces rares ou très rares, déjà à l'époque de leur récolte. À celles-ci, s'ajoutent des adventices remarquables. Le tableau 1 permet de saisir tout l'intérêt de cet ensemble.

La série conservée au Brésil, également intitulée « Graminée(s) Belge(s) » comprend quant à elle 58 échantillons dont les étiquettes se présentent sous plusieurs formes, assez différentes (Fig. 2). Elles témoignent peut-être de l'existence de plusieurs éditions de cette série (tableau 2). Cinq étiquettes sont datées de 1884. Elles présentent toutes un faciès relativement archaïque, mais diffèrent en quelques points : trois d'entre elles portent le binôme latin, une date (mois et année) et le type de station sur lequel la plante a été trouvée, et une mention de localité a été ajoutée à la main sur deux de celles-ci ; les deux autres, d'une mise en page quelque peu différente l'une de l'autre et des trois précédentes, portent la mention imprimée du lieu de collecte. Les 53 autres étiquettes

Tableau 1. Espèces remarquables de la centurie « Graminée(s) belge(s) ». Présence à l'École de pharmacie (« Ph », à présent BR) et à Rio de Janeiro (RB). Les adventices sont marquées *.

Anthoxanthum aristatum : champ de manœuvre, Bruxelles (RB), comme *Anthoxanthum puelii*

Arrhenaterum elatius subsp. *bulbosum* : lieux incultes, Zillebeke (Ph), comme *Arrhenaterum bulbosum*

Bothriochloa ischaemum : côteaux secs, Looz (Ph), comme *Andropogon ischaemum*

* *Brachypodion distachyon* : Aywaille (Ph)

Bromus bromoideus : moissons, Tellin, 2 échantillons (Ph), comme *Michelaria eburonensis* et *Bromus arduennensis*

Bromus arvenis : Etterbeek (Ph)

Bromus commutatus : lieux incultes, environs de Bruxelles (Ph)

Bromus inermis : bois, Magnée (Liège) (Ph)

Bromus ramosus subsp. *ramosus* : bois montueux, Vedrin (Namur) (Ph), comme *Bromus asper*

Calamagrostis canescens : Berg (Ph, RB), comme *Calamagrostis lanceolata*

* *Cynodon dactylon* : champs, Lanaken (Ph, RB)

× *Festulolium loliaceum* : lieux herbeux, Sint-Truiden (Ph), comme *Festuca loliacea*

Hordeum marinum : le long du littoral, voisin de l'Escaut, Zandvliet (Ph), comme *Hordeum maritimum*

* *Lagurus ovatus* : moissons, Barvaux (Ph, RB)

Lolium remotum : champs de lin, Warisoulx (Namur) (Ph)

Melica ciliata, rochers, Namur (Ph)

Melica nutans : bois, Bunsbeek (Ph)

Mibora minima : campine, Maldegem (Ph, RB), comme *Mibora verna*

Nardurus maritimus : Comblain-au-Pont (BR), comme *Festuca unilateralis* (voir texte-cadre, p. 30)

Phleum phleoides : rochers, Orval (Ph), comme *Phleum boehmeri*

* *Polypogon monspeliense* : lieux cultivés, Adinkerke (Ph)

Sesleria coerulea : rochers, Erpent (Namur) (Ph)

Tableau 2. Données provenant des 58 échantillons récoltés par Sonnet qui sont conservés à Rio de Janeiro (RB). Voir fig. 2.

	Étiquettes confectionnées par Sonnet				Étiquettes apposées par RB		
Type	**Nombre**	**Titre**	**Date**	**Collecteur**	**Nombre**	**Date**	**Collecteur**
A	17	Graminée belge	Sans date	L.E. Sonnet	6	1881	E. Sonnet
					10	<1871 (Fée)	
					1	Sans date	
B	5	Sans titre	1884	Sans nom	5	1884	E. Sonnet
C	35	Graminées belges	Sans date	Sans nom	26	1881	E. Sonnet
					9	Sans date	
D	1	Graminées	Sans date	Sans nom	1	Sans date	E. Sonnet
Total	58				58		

ne portent, pour leur part, aucune mention de date, mais présentent une cohérence en ce qu'elles arborent le nom vernaculaire de la plante, puis, en taille réduite, son nom scientifique. Parmi celles-ci, 35 affichent le titre au pluriel – « Graminées Belges » – et ne livrent aucun nom de collecteur ; 17 autres portent la mention du titre au singulier – « Graminée Belge » – et révèlent le nom du collecteur (étiquette semblable à celle apposée sur les échantillons de l'École de pharmacie). Enfin, une ultime étiquette arbore le titre « Graminées » au pluriel, sans la mention « belges », sans nom de collecteur. Malgré cette diversité d'apparences, Rio a enregistré l'ensemble comme récolté par « E. Sonnet ». Les numéros inscrits à la main sur les étiquettes y sont interprétés comme des numéros de travail propres au collecteur. Chaque échantillon porte également – à côté de l'étiquette originale – l'étiquette préimprimée de l'herbier de Rio, complétée à la main. C'est sur cette étiquette que se trouve toujours apposé le nom du collecteur Sonnet et, dans 38 cas, l'année de récolte de 1881 ou de 1884. Il reste donc 20 échantillons qui ne sont pas datés par Rio, dont la moitié provient de l'Herbier d'Antoine Laurent Apollinaire Fée (1789-1874). Ces dix

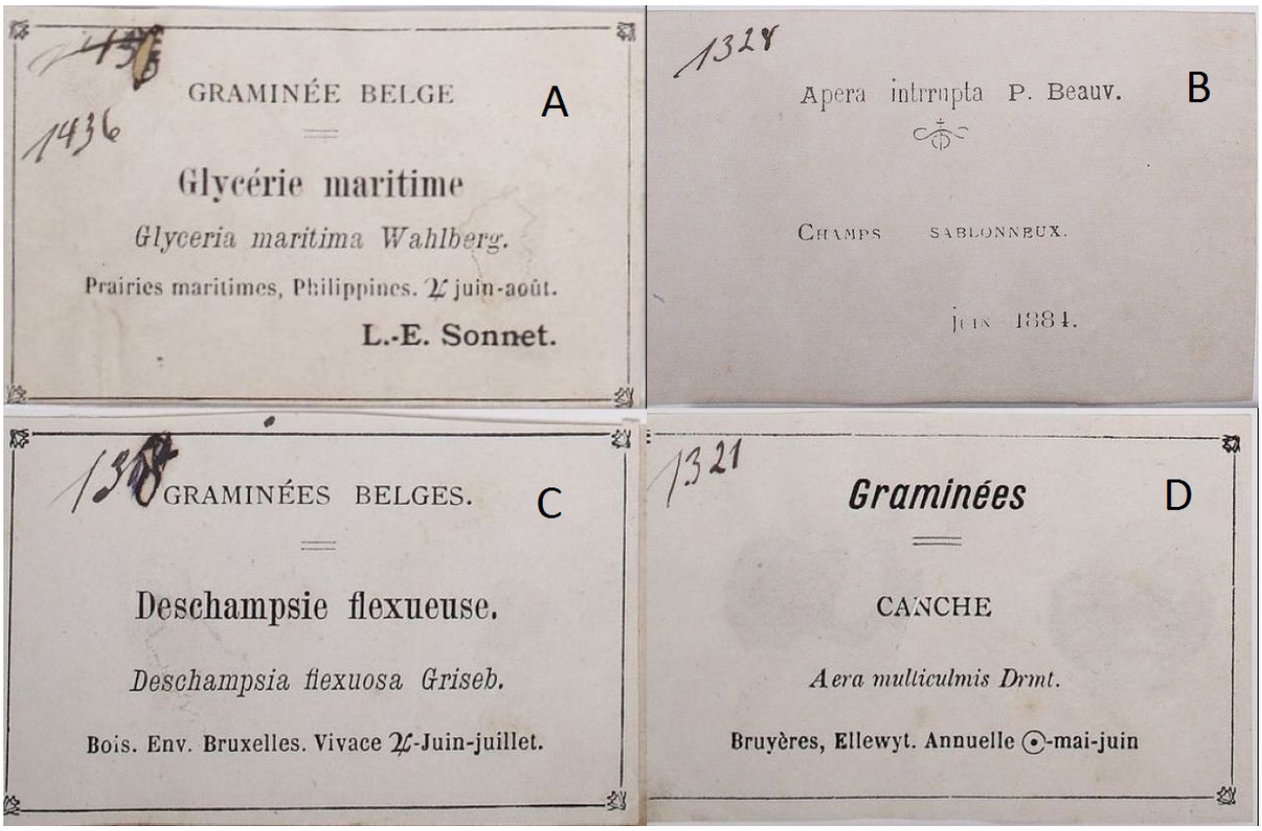


Figure 2. *Quatre modèles (type A à D; voir tableau 2) d'étiquettes posées sur les échantillons de la série agrostologique conservée à Rio de Janeiro (RB).*

dernières pièces sont toutes munies de l'étiquette imprimée, semblable à celle apposée sur la centurie de l'École de pharmacie, avec le nom d'auteur « L.-E. Sonnet », et le titre au singulier (Fig. 1).

Pour être complet et ne rien enlever à la confusion dans laquelle nous plonge l'étiquetage de ces diverses collections, ou parties de collections, ajoutons, que cinq échantillons arborent une troisième étiquette, fruste, portant un numéro et un nom de genre. Sonnet n'en est pas l'auteur et il pourrait s'agir de la trace d'un système de numérotation des groupes botaniques, comme cela était couramment pratiqué jadis dans les herbiers. L'ensemble de ces éléments nous amène à nous documenter sur la genèse de l'herbier RB afin d'y recueillir des données relatives aux activités de floriste de Sonnet. Cette démarche nous conduit à suivre les tribulations des collections d'Antoine Fée.

Antoine Fée, ptéridologue et lichénologue de renom, fut, de 1834 à 1867, professeur d'histoire naturelle médicale et de botanique à la Faculté de Médecine de Strasbourg. Il reçut la visite de l'empereur Pedro II du Brésil en 1871, qui, à cette occasion, fit l'acquisition de son herbier, dont la cession avait été négociée par Auguste Glaziou (1828-1906), le directeur du Jardin botanique de Rio. Maddi *et al.* (2013 : 182-183) tiennent ces informations de Fournier (1871) qui affirmait qu'une partie de l'herbier de Fée avait effectivement été acquise par l'Empereur du Brésil en 1871. Stafleu et Cowan, pour leur part, avancent que le botaniste strasbourgeois avait présenté sa collection à RB en 1872, et que cet herbier aurait été perdu. Ces auteurs mentionnent également, mais avec réserve, que cette collection aurait toutefois été vue à Rio en 1959 (Stafleu & Cowan 1976 : 818). Une source bien plus ancienne (Barbosa Rodrigues 1895 : xxviii-xxix) et visiblement inconnue des deux derniers auteurs cités, confirme l'achat de la collection par Pedro II. Elle indique de surcroît qu'elle fut ensuite donnée à J. Barbosa Rodrigues (1842-1909) qui la céda, à son tour, au jardin botanique de Rio, lorsqu'il accéda à sa direction, en 1890. On notera qu'une bonne partie de cette collection aurait été détruite par l'inondation du local où elle avait été entreposée, dans le palais impérial.

Ceci nous autorise à établir certains faits. Par exemple, la présence de plantes préparées par Sonnet dans l'herbier de Fée atteste qu'il échangeait ou commercialisait le fruit de ses collectes dès le début des années 1870, sinon avant, puisque Fée meurt en 1874 et qu'il aurait cédé sa collection en 1871. Pour revenir sur les échantillons portant les dates de collecte de 1881 et 1884, reconnaissons qu'on ignore totalement comment ils ont pu intégrer RB. L'empereur du Brésil les a-t-il acquis avant la cession de son herbier à Barbosa Rodrigues ? Ce dernier les a-t-il obtenus durant son directorat, directement auprès de Sonnet ou par le truchement d'une autre acquisition ? On se perd en hypothèses…

Pour finir, ajoutons que les listes de taxons des deux ensembles conservés dans les grands herbiers susmentionnés – pour rappel : RB et BR – ne se recoupent que très partiellement : 52 sont uniques à l'herbier de l'École de pharmacie de l'ULB ; 24 sont propres à RB ; 34 sont présents dans les deux collections.

Disposant, grâce aux listes des herbiers de l'École de pharmacie de l'ULB et de RB, des noms de taxons collectés par Sonnet, il nous était devenu aisé de pister les échantillons de sa main conservés au Jardin botanique Meise, ainsi que dans les herbiers des universités de Gand, de Liège et de Namur.

Cette investigation a indiqué que BR possédait, à son insu, avant l'acquisition susmentionnée (2002), des feuilles de « Graminées belges ». Une situation plus inattendue qu'on pourrait le penser, comme il nous sera donné de l'exposer dans le volet historique de cette étude. Ainsi, nos recherches systématiques, basées sur la liste de taxons conservés à Rio et dans l'herbier de l'ancienne École de pharmacie de l'ULB, ont-elles permis de localiser, dans la collection de Poaceae, dix échantillons ayant fait partie de la centurie agrostologique. Ils avaient été acquis par le Jardin botanique en 1954.

Parmi ces dix pièces, sept présentent des étiquettes conformes au modèle Fig. 2-C (titre au pluriel et absence du nom de l'auteur) et trois autres feuilles portent des étiquettes conformes au modèle Fig. 2-A (titre au singulier et présence du nom de l'auteur de la collection). Un aspect est commun à neuf de ces dix pièces : il s'agit de la mention « Leg. E. Sonnet 1881 » – « leg. » étant l'abréviation de « legit », signifiant ici « (il) collecta » –, écrite à la plume au-dessus de l'étiquette. On ne sait qui l'y a apposée, ni quand. Une pièce fait donc exception : *Melica ciliata* (BR-SP 1157134). Notons encore que le rapport annuel sur les activités du Jardin botanique de l'État durant l'année 1955 mentionne l'acquisition d'un lot de 12 feuilles. Il en résulte que deux pièces acquises en 1954 manquent encore à l'appel. Quoi qu'il en soit, on ignore auprès de qui ces feuilles d'herbier ont pu être acquises.

Il n'en va pas autrement d'un ultime échantillon trouvé à l'Université de Gand (GENT). En effet, des trois autres grands herbiers belges (GENT, LG, NAM) consultés dans le cadre de nos investigations, seul le premier détient un échantillon issu de la centurie agrostologique (GENT 142681). Il s'agit d'une pièce dont l'étiquette porte le titre au pluriel et est dépourvue de nom d'auteur (Fig. 2-C). Ici encore, nul indice ne nous permet de savoir comment cette planche est arrivée dans les collections de l'université flamande. Pire, la date de son acquisition échappe complètement.

Au terme de cette fastidieuse enquête il apparaît que quelque 155 planches de graminées collectées par Sonnet ont été retrouvées. Elles sont réparties dans trois grandes collections : RB, BR (comprenant l'École de pharmacie) et GENT. Ces planches portent une étonnante diversité d'étiquettes et présentent 110 taxons différents.

♦ *Autres séries et récoltes de Sonnet*

Outre la série consacrée aux graminées, un feuillet publicitaire inséré dans une *Flore médicale* publiée par Sonnet en 1899, nous révèle l'existence d'autres « herbiers » (sic) et de collections de graines, confectionnés par notre homme

(tableau 3). La publicité indiquait qu'on pouvait les acheter en s'adressant directement à leur auteur. La liste qu'il proposait à la vente couvrait la flore belge dans sa globalité, plantes inférieures et supérieures. Ses activités de confectionneur de centuries n'étaient pas neuves pour autant et nous allons tenter d'en retracer la genèse.

Son *Herbier des plantes vénéneuses*, par exemple, est cité dans le rapport du Jardin botanique de l'État pour les années 1879-1880 (Crépin 1881b). C'est sans doute une version de cet herbier qui remporta une médaille d'argent à l'exposition agricole et horticole de la Société royale linnéenne de Bruxelles, en octobre 1881. Il y avait été présenté dans la catégorie « Concours spéciaux comprenant les collections utiles à l'enseignement de la botanique dans les écoles primaires et dans les institutions d'enseignement moyen » (Anonyme 1882). Tout récemment, un exemplaire de cette publication, intitulée cette fois *Herbier des plantes vénéneuses de la Belgique*, portant la mention « Ouvrage destiné à l'enseignement supérieur, à l'enseignement moyen, aux écoles normales et aux écoles primaires », a été acquis par les Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix (herbier NAM). Il s'agit d'un ensemble relié, muni d'une page de titre imprimée (Fig. 3). Cette collection, présentée comme la première partie d'une série, comprend 42 taxons dont les étiquettes, dépourvues de nom d'auteur, délivrent le nom de la famille dans laquelle chaque espèce prend place, ainsi que son nom latin et le nom vernaculaire en langues française et néerlandaise, le lieu de collecte, le type de station et quelques autres données.

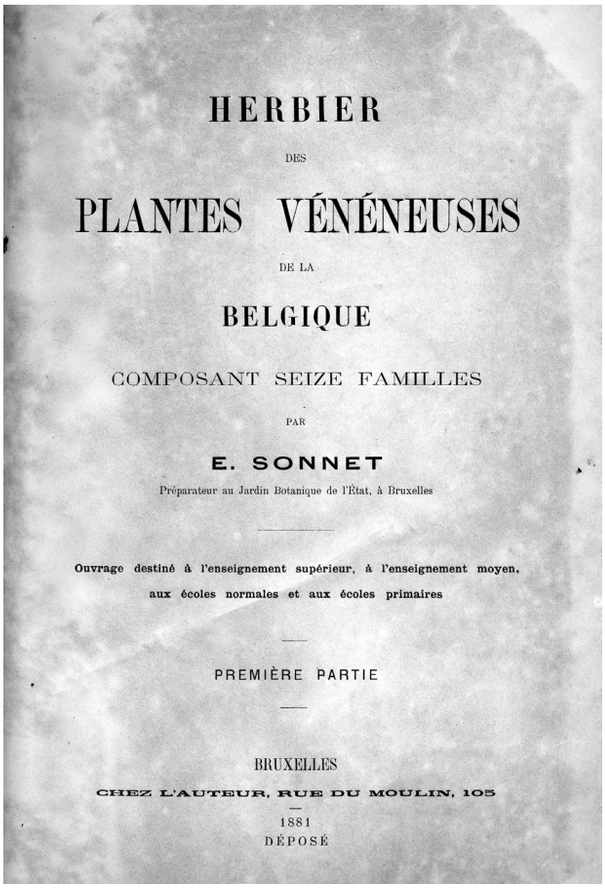
Sonnet gagnera une seconde médaille d'argent pour un *Herbier de plantes officinales*, lors des mêmes joutes bruxelloises (Anonyme 1882 : 98).

Une *Collection de 100 mousses* sera encore publiée en 1883 (Delogne 1883 : 308). Quoique mentionnée dans les collections de BR (Sayre 1971 : 257 ; Stafleu & Cowan 1985 : 743), pas une pièce de cette centurie n'a, à ce jour, été retrouvée. Relevons cependant la présence d'un échantillon de *Bryum canariense* de sa main (BR-BRYO 194832-56), récolté sans date à Lèves, France, qui indique que certaines collections cryptogamiques sont bien conservées à BR. Cet échantillon de *Bryum* n'est pas muni d'une étiquette imprimée, mais porte plusieurs étiquettes manuscrites. Il est donc peu probable qu'il appartienne à la centurie de mousses que nous venons d'évoquer. En 1884, Elie Marchal (1839-1923), alors conservateur au Jardin botanique de l'État, assurera la promotion d'une autre centurie, destinée à l'enseignement, qui comportait 150 espèces de mousses, hépatiques, lichens, champignons et algues. La liste des taxons concernés figure dans le compte-rendu de la séance mensuelle de la Société royale de botanique de Belgique, qui s'est tenue au Jardin botanique de l'État, le 12 janvier 1884 (Marchal 1884 : 27-29). En revanche, aucune mention relative aux autres herbiers commerciaux évoqués dans le tableau 3 n'a été retrouvée à ce jour, ni dans les archives, ni dans la littérature. On sait cependant, grâce à Emile De Wildeman (1866-1947), aux travaux algologiques duquel Sonnet avait participé entre 1885 et 1887, que ce dernier avait acquis une certaine expérience dans l'étude et la conservation de ce groupe botanique (De Wildeman 1885-1887).

N'ayant pas eu la possibilité matérielle d'opérer un dépouillement exhaustif – c'est-à-dire de l'ensemble des groupes botaniques – des herbiers conservés sur le territoire belge, nous avons dû nous appuyer sur les données de Florabank (Van Landuyt *et al.* 2012), qui rassemblent

Tableau 3. Les herbiers mis en vente par Sonnet, d'après un feuillet publicitaire inséré dans la *Flore médicale* (Sonnet 1899). Données présentées dans la colonne 'Présence actuelle' : présence actuelle dans les herbiers de l'École de pharmacie (« Ph », à présent BR), de Maredsous (« Ma », à présent BR), ou encore dans les collections de BR, GENT, NAM et RB.

Dénomination de la collection	Prix demandé	Première mention	Présence actuelle
Herbier phanérogamique complet, renfermé dans des cartons, formant 31 paquets, dont les plantes sont bien déterminées, collées sur papier blanc de 41 × 26, classées par familles, par genres et par espèces	1000 frs		
Idem, non complet	600 frs		Ma
Herbier des plantes vénéneuses	7,50 fr	1879-80	NAM
Herbier des plantes utiles et officinales	7,50 frs	1881	
Herbier de 100 espèces de graminées	15 frs	<1871	Ph / RB / BR / GENT
Herbier de 250 espèces de mousses	30 frs	1883	
Herbier de 40 hépatiques	7,50 frs		
Herbier de 150 lichens	25 frs		
Herbier de 300 algues	40 frs		
Herbier de 400 champignons	50 frs		
Herbier de 150 espèces de mousses, hépatiques, lichens, algues et champignons	20 frs	1884	
Collection de graines bien déterminées (plus de 2000 flacons)	3000 frs		
Graines pour collection	20 cent le paquet		



HERBIER

DES

PLANTES VÉNÉNEUSES

DE LA

BELGIQUE

COMPOSANT SEIZE FAMILLES

PAR

E. SONNET

Préparateur au Jardin Botanique de l'État, à Bruxelles

Ouvrage destiné à l'enseignement supérieur, à l'enseignement moyen, aux écoles normales et aux écoles primaires

PREMIÈRE PARTIE

BRUXELLES

CHEZ L'AUTEUR, RUE DU MOULIN, 105

1881

DÉPOSÉ

Figure 3. *Herbier des plantes vénéneuses de la Belgique 1881. Page de titre de l'exemplaire conservé à Namur (NAM).*

des informations relatives à la distribution d'une sélection de plantes, généralement rares, croissant en Flandre. En outre, les herbiers BR-Pharmacie et BR-Maredsous, le dépouillement des collections agrostologiques des herbiers de BR, LG, GENT et NAM, mais également le dépouillement systématique du *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique,* nous ont fourni des pistes précieuses menant à bon nombre d'échantillons de Sonnet, éparpillés dans l'ensemble des collections sèches de BR. Le tableau 4 donne d'ailleurs les espèces les plus remarquables que nous avons dépistées dans la seule collection provenant de l'Abbaye de Maredsous. Notre enquête nous a permis de mieux saisir les activités du botaniste belge. Elle révèle qu'il herborisait non seulement aux environs de Bruxelles, ville où il était domicilié, mais également dans le reste de la Belgique. Bien informé, il fréquentait les stations les plus courues par les floristes belges de cette époque (la côte, les marais de Begijnendijk, Berg ou Emblem, diverses localités du Namurois, du Brabant, de la principauté de Liège). En 1874, il franchira la frontière hollandaise avec ses confrères de la Société royale de botanique de Belgique pour collecter près du Braakman (Vander Meersch 1874). Avec le *Bryum* récolté à Lèves (Département Eure-et-Loire, France) cité ci-dessus, il s'agirait des seules collectes de Sonnet opérées hors de Belgique.

Par ailleurs, nous avons été amenés à constater que Sonnet, comme la plupart des herborisateurs de son temps, ne manquait pas de récolter des espèces rares. A titre d'exemple FloraBank mentionne 16 récoltes de Sonnet, parmi lesquelles les très rares *Baldellia ranunculoides* subsp. *repens* et *Securigera varia*. L'intégration de notre botaniste dans le réseau de floristes belges que constituait la Société royale de botanique de Belgique, ses fonctions au Jardin botanique de l'État et l'accès qu'elles lui donnaient à ses herbiers et à la littérature, durent lui être d'un grand secours dans cette pratique. S'il fallait produire un seul exemple de son goût pour les plantes peu communes, de l'efficacité de son réseau et des opportunités que pouvaient lui offrir les collections du Jardin botanique de l'État, il nous suffirait d'évoquer le très rare *Festuca unilateralis* (voir texte-cadre).

Communications et publications

Les activités scientifiques de Sonnet comprennent également quelques communications publiques. En 1881, par exemple, François Crépin (1830-1903), alors directeur du Jardin botanique de l'État, « soumet à l'examen des membres de l'assemblée [de la Société royale de botanique de Belgique] un petit herbier des plantes vénéneuses de Belgique composé par Sonnet » (Crépin 1881a), accompagné d'une brochure renfermant la description des espèces. Ce haut fonctionnaire en profite, d'ailleurs, pour recommander le travail de son collaborateur. La même année, Sonnet présente lui-même la découverte d'une station d'*Anthoxanthum puelii* (= *A. aristatum*). Il distribue les échantillons aux membres présents, tandis que Crépin fait ressortir les caractères distinctifs de l'espèce (Sonnet 1881). Cette brève communication est la seule publication connue de Sonnet – hormis les herbiers et l'ouvrage déjà cités, dont nous reparlerons bientôt – et n'aurait pas été dépourvue d'intérêt, car elle sera répercutée dans *Botanisches Centralblatt* (Anonyme 1881b). L'échantillon original qui atteste de cette trouvaille est conservé à BR (BR-SP 1145854), avec trois doubles, ceux des herbiers

Tableau 4. Quelques récoltes remarquables de Sonnet conservées dans l'herbier de Maredsous (Ma, herbier acquis par BR).

Anthoxanthum aristatum : environs de Bruxelles, juillet 1881 (Ma), comme *Anthoxanthum puelii*
Calamagrostis canescens : marais Bergh, juillet 1891 (Ma)
Carex ericetorum : bois Jalhay, mai 1891 (Ma)
Eriophorum gracile : marais Vance, juillet 1881 (Ma)
Hordelymus europaeus : bois Baultres, juin 1891 (Ma)
Isolepis fluitans : mares Lierre, juillet 1891(Ma), comme *Scirpus fluitans*
Potamogeton compressus : Bergh, juin 1892 (Ma)
Potamogeton friesii : Lierre, 1881 (Ma)
Potamogeton obtusifolius : Meuse, juin 1891 (Ma)
Schoenoplectus pungens : bords de l'Escaut, Anvers, juin 1877 (Ma)
Ventenata dubia : Han sur Lesse, juin 1882 (Ma), comme *Ventenata triflora*

Texte-cadre

De *Festuca unilaterialis* à *Nardurus maritimus*

Le cas des échantillons distribués sous le nom « *Festuca unilateralis* Coss. et Germ. » mérite qu'on s'y attarde quelque peu. Ernest Sonnet en récolta plusieurs échantillons. L'un (BR-SP 1157838), issu de la commune de Vedrin, le fut en juin 1882. Il arbore l'étiquette imprimée de BR et est revêtu de la signature du botaniste. Cette pièce a dû intégrer les collections du Jardin botanique à l'époque où Sonnet y travaillait (1871-1890). Une deuxième récolte, opérée sur cette même station, est datée de juillet 1882. L'échantillon a été acquis par BR (BR-SP 1157877) en 1938, par le biais de l'herbier de Ch. Sladden (1867-1940). On remarquera que Sonnet semble être le seul à avoir récolté cette espèce rare à cet endroit.

Un troisième échantillon de Sonnet (BR-SP 1219560), issu de la série intitulée « Graminée belge » jadis conservée à l'Ecole de Pharmacie de l'ULB, provient, pour sa part, de la station de Comblain-au-Pont. Il témoigne du fait que le botaniste s'était tourné vers cette localité, connue de longue date, pour s'approvisionner en matériel de distribution. Dumortier (1797-1878) y aurait, le premier, récolté l'espèce, vers 1820. Son échantillon (BR-SP 1157842) porte des annotations manuscrites liées à la genèse des travaux que ce dernier publiera sous le titre de « Observations sur les Graminées de la Flore Belgique » (1823). Il s'agit, d'abord, d'une mention « *Vulpia Nardus* Nob. » qui témoigne d'une première interprétation taxinomique. Ensuite, une seconde étiquette, également de sa main, illustre la décision finale du botaniste tournaisien, telle qu'elle apparaît dans les « Observations » : « *Brachypodium nardus* Beauv. » (Dumortier 1823 : 100). Cinquante ans plus tard, dans le cadre de son herborisation annuelle, la Société royale de botanique de Belgique se rendra sur le même site, guidée par Dumortier (Marchal & Bodson 1870 : 379).

On y collectera à nouveau la plante, comme le démontrent les échantillons de Marchal et de Hardy (respectivement BR-SP 1157875, sous le nom de *Festuca tenuiflora*, et BR-SP 1157865, sous celui de *Festuca unilateralis*). Durant les décennies suivantes, de nombreux autres botanistes belges iront puiser cette espèce aux pieds des Roches Noires, la fameuse station de Comblain-au-Pont.

On notera que P. Michel (1788-1854) en avait auparavant distribué un échantillon. Il portait le numéro 84 de sa Centurie agrostologique, commencée en 1824 (BR-SP 1157862), sous le nom de *Brachypodium tenellum*. Signalons encore que la plus grande partie de ce matériel historique sera ultérieurement rattachée, de la main du célèbre auteur du « Manuel de la Flore de Belgique », Fr. Crépin (1830-1903), à *Festuca unilateralis*. C'est cette nomenclature – celle de la troisième édition du « Manuel » de Crépin (1874) – qui sera suivie par Ernest Sonnet. Attirons l'attention sur le fait que le binôme *Festuca unilateralis* y était erronément attribué à Cosson et Germain de St. Pierre. Le basionyme *Triticum unilaterale* doit être attribué à Linné, et la combinaison sous le genre *Festuca*, quant à elle, a été faite par Schrader [*Festuca unilateralis* (L.) Schrad., syn. *Vulpia unilateralis* (L.) C.A.Stace]. Tout le matériel cité ci-dessus a été identifié correctement et annoté par P. Auquier en 1976 [*Nardurus maritimus* (L.) Murb.]. *Vulpia unilateralis* et *Brachypodium tenellum* n'en sont que des synonymes hétérotypiques.

Le cas que nous venons d'évoquer sommairement illustre toute la complexité du travail du botaniste d'herbier – moderne Sisyphe –, sans cesse tenu d'appliquer les résultats des travaux de floristique et de systématique récents aux collections de référence dont il a la gestion. Les recherches qu'ont exigées les centuries d'Ernest Sonnet fournissent un exemple des problèmes et questions auxquels ce botaniste est quotidiennement confronté.

Notons que Les Roches Noires de Comblain-au-Pont constituent aujourd'hui un Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) de Wallonie et que *Nardurus maritimus* y a disparu (site http://biodiversite.wallonie.be/fr/).

privés de Charles Baguet (1831-1909), Léon Coomans (1830-1916) et Apollon Hardy (1846-1929). Des échantillons de cette récolte se retrouvent également dans les herbiers de Liège (LG) et de Namur (NAM).

Par la suite, Sonnet ne communiquera plus lui-même les résultats de ses recherches ni de ses herborisations, semblant laisser ce soin à des collègues. Théophile Durand (1855-1912), également collaborateur au Jardin botanique de l'État, répercutera, par exemple, les trouvailles de Sonnet dans ses *Découvertes botaniques faites pendant l'année ...* (Durand 1882-1883). Ce sont ces sources qui nous permettent de suivre notre floriste, en 1882, en compagnie de Charles-Henri Delogne (1834-1901), dans le Namurois (Erpent, Frizet, Namur) et dans le Brabant (Saint-Germain, Haren, Auderghem, Schaerbeek). L'année suivante, il parcourt Schaerbeek, Woluwé, Evere et Namur.

En 1899, Sonnet publiera encore une *Flore médicale belge avec dictionnaire des termes employés en médecine* (Sonnet 1899). Les quelque 108 familles, 350 genres et 600 espèces qui y sont décrits, et parfois illustrés, suivent un système de classification botanique – le même que celui de Delogne, dans sa *Flore analytique de la Belgique* (Delogne 1888). En somme, Sonnet renonce à y employer un trivial système utilitaire, qui grouperait les plantes sur base de leurs vertus médicinales supposées. Ce mode opératoire trahit la formation – fût-elle sur le tas – d'un homme qui a passé presque vingt ans dans une institution scientifique. Pour l'occasion Sonnet s'est adjoint les services de deux artistes : Paul Huten (?-?) et Albert Schurenberg (?-?). Habité, peut-on penser, par une volonté de rendre son ouvrage aisé à manipuler, il n'en reste pas là : il énumère les propriétés pharmaceutiques des végétaux, spécifie les doses utiles pour les infusions et les décoctions et donne les caractères botaniques des espèces envisagées. Finalement, différents index et tables viennent faciliter la consultation de l'ouvrage, qui se veut pratique : table analytique des familles, définitions des termes botaniques, tableau des plantes usuelles alexitères, dictionnaire des termes de médecine, table des familles et

des genres, table des noms en français. On relèvera toutefois deux caractéristiques surprenantes de cette œuvre, à la fois compilatoire et basée sur des observations personnelles : la bibliographie en est rigoureusement absente, comme font défaut les localisations ou stations des plantes considérées. On serait tenté d'imaginer que, désireux de ne pas attirer l'attention sur des ouvrages qui auraient pu concurrencer le sien, Sonnet s'était plu à effacer les noms de ses prédécesseurs belges dans le domaine de la flore médicale (Armand Thielens, Henri Van Heurck, Victor Guibert, Charles Aigret...), comme dans celui de la botanique générale. Mais il est une autre hypothèse plausible : une forme de vindicte à l'égard du monde botanique belge… Une suggestion que sa biographie tourmentée va nous permettre d'expliquer.

Un mot encore sur cet ouvrage : la page de titre mentionne « Ernest Sonet [sic], ancien préparateur au Jardin botanique de l'État à Bruxelles ». Notons, que sa carrière scientifique passée y est judicieusement mise en exergue. Nous reviendrons bientôt sur les événements qui l'ont poussé à quitter cette institution.

La personnalité

♦ *Un homme sombre dans la lumière*

Ernest Sonnet fut employé au Jardin botanique de l'État, à Bruxelles, de 1871 à 1890 (Fig. 4). Les documents qui nous permettent de le croquer sont épars, quand ils ne font pas carrément défaut, pour certaines périodes de sa vie.

Né en 1840 à Warisoulx, en province de Namur, de Jérôme Joseph Sonet (sic), journalier puis ouvrier mineur, et de Louise Joseph Hougardy, ménagère (Archives communales de La Bruyère, État civil), Ernest Sonnet est entré, avec le grade d'ouvrier attaché aux herbiers, au Jardin botanique de l'État, peu après sa création (1870). Il fut élevé au grade de « préparateur » en 1872, ce qui lui assura un traitement annuel de mille francs. Des dizaines de rapports rédigés par son supérieur, Alfred Cogniaux (1841-1916), entre 1874 et 1880, nous permettent de suivre ses activités au sein de l'institution : il prend part aux travaux d'aménagement de l'herbier, il y monte des échantillons et en élimine les insectes ravageurs.

C'est à cette époque qu'il est embarqué dans une affaire qui menace l'équilibre de la jeune institution : l'affaire de l'empoisonnement de l'herbier au sublimé corrosif. Cette substance à base de mercure était soupçonnée d'avoir tué un de ses collègues, Arthur Martinis (1837-1872). Du coup, trois aides-naturalistes s'étaient élevés contre la décision de leur hiérarchie qui visait à leur faire poursuivre le traitement des collections. C'est leur subordonné, Ernest Sonnet, qui se chargea alors de cette mission, tenant ses ordres directement du Conseil de surveillance du Jardin botanique de l'Etat. Il espérait sans doute que ce geste lui ménagerait de puissantes sympathies, propices à l'heureux développement de sa carrière (Diagre 2012 :131-132). Il lui valut, en tout cas, une prime équivalant à 3 mois de salaire, en 1875… et, conséquence de la manipulation de substances toxiques,



Figure 4. *Portrait d'Ernest Sonnet, 1885. Collection de l'Etat fédéral en prêt permanent au Jardin botanique Meise.*

quelque 200 francs pour couvrir les frais de la maladie qu'il avait contractée à cette occasion. Il semble, en tout cas, que son geste ait été interprété par certains de ses collègues comme une trahison, ce qui pourrait expliquer, fût-ce en partie, le ton acerbe, ou pour le moins très critique, des rapports qu'Alfred Cogniaux rédigera, par la suite, sur son subordonné. Ajoutons que ces années furent troublées, à plus d'un titre, pour le préparateur : il perd sa femme, Constance Jadot en 1874, alors que son premier fils, Louis Constant, n'a qu'un an (Archives communales de Saint-Josse-ten-Noode, État civil). Il se remarie peu de temps après, avec Thérèse Vindelinckx (?- ?), dont naîtra Joseph, en 1877 (Archives communales de Saint-Josse-ten-Noode, État civil).

À partir de 1880, année où Cogniaux quitte l'institution nationale, les activités de Sonnet sont plus difficiles à retracer. Le rapport de l'institution pour les années 1879-1880 (Crépin 1881b) signale qu'il y a confectionné un herbier de plantes vénéneuses. Relevons que les fiches des publications d'auteurs belges, tenues au Jardin botanique Meise, indiquent également la confection de deux autres petits herbiers, mais qui, malheureusement, ne sont pas datés. Étaient-ils d'une conception antérieure au départ de

Cogniaux, mais réalisés hors du cadre de l'institution, ou bien dataient-ils de cette époque où Sonnet pourrait avoir gagné une forme de liberté scientifique ? Le premier était dédié aux plantes médicinales ; le second était voué aux graminées de Belgique. La centurie agrostologique – collection dont nous avons soupçonné la cohérence dans les lignes précédentes – pourrait être un produit dérivé de cet herbier, confectionné en série et commercialisé.

À côté de son travail au sein du Jardin botanique, Sonnet a aussi pris part à la vie botanique et horticole de son époque. C'est ainsi qu'en 1874 il devint membre de la Société royale de botanique de Belgique. Quelques mois après son admission, il participera à la traditionnelle herborisation annuelle de la Société, qui eut lieu, cette année-là, à Zelzate, Philippine et Terneuzen (embouchure de l'Escaut) (Vander Meersch 1874). Sans qu'on sache pourquoi – peut-être pour des raisons financières –, il ne renouvellera pas cette expérience, pourtant très appréciée des membres de l'association. Ses activités scientifiques au sein de la société savante, qui fédère la majeure partie des botanistes professionnels et amateurs du pays, seront extrêmement rares, on le sait déjà. Il en démissionnera en 1890, à la suite d'une condamnation par la justice au terme d'une longue affaire qu'il est temps d'aborder en détail.

♦ *Naturaliste passionné ou collecteur vénal ?*

L'ensemble des données que nous avons récoltées sur Sonnet démontre qu'il disposait de très bons renseignements sur les stations botaniques les plus intéressantes de notre pays. Son appartenance à la Société royale de botanique de Belgique, dont l'essentiel de l'énergie était concentrée sur la floristique nationale, n'y était pas pour peu. Ses connaissances taxinomiques semblaient également assez pointues, bien qu'on relève quelques erreurs d'identification dans ses herbiers. À titre d'exemple, mentionnons *Alopecurus bulbosus* erronément considéré comme *A. pratensis*, provenant d'une zone humide des environs de Bruxelles. En outre, il demeure, dans la collection de Rio, quelques identifications qui paraissent invraisemblables. Le cas d'*Alopecurus utriculatus* (= *A. rendlei*) collecté à Haren (Bruxelles) est, à cet égard, représentatif.

Si Sonnet connaissait très bien la flore nationale et ses plus belles stations, il tirait également profit de l'environnement scientifique que lui offrait le Jardin botanique de l'État et de l'aura que ce dernier conférait à toutes ses activités. Ainsi, un de ses herbiers, au moins – celui des plantes vénéneuses –, a été conçu et réalisé dans le cadre physique de cette institution. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, le Jardin botanique semble ne pas avoir conservé d'exemplaire de cette publication, et ne dispose pas plus de la version scolaire de celui-ci, que NAM nous a permis de consulter. Quant aux autres herbiers de Sonnet, on ne dispose d'aucune information relative à leur gestation, ni à leur confection.

En vérité, quoique Parent fasse ressortir Sonnet à la catégorie de ceux qui, au 19e siècle, « s'efforçaient ... de confectionner un 'herbier belge' complet » (Parent 1977 : 7-8), la présence dans le produit de ses glanes d'un grand nombre d'espèces rares et provenant de stations bien connues alors, la présentation très léchée de son *Herbier des plantes vénéneuses de la Belgique*, également, entre autres choses, tendraient plutôt à révéler les traits d'un collecteur professionnel.

♦ *La descente aux enfers*

Sonnet n'a pas que des activités scientifiques au sens strict. En effet, outre sa fugace appartenance, dès 1873 à la Société centrale d'arboriculture de Belgique (Anonyme 1873 : 15), il participe aux travaux de la Société d'horticulture et d'agriculture de Schaerbeek, dont il rejoindra même le Conseil d'administration de 1882 à 1884. Il la conduira, seul ou en compagnie de Charles-Henri Delogne, lors d'herborisations dans le Brabant et le Namurois. À cette époque, il participe aussi à de grands événements botaniques et horticoles, belges et internationaux, tels que les congrès de botanique et d'horticulture de Bruxelles, en 1880, et d'Anvers, en 1881 et en 1885 (Anonyme 1881a ; 1885). Mais, bientôt, la Société d'horticulture et d'agriculture de Schaerbeek sera le théâtre d'un événement qui mettra une fin prématurée à la carrière d'Ernest Sonnet, pourtant bien amorcée.

C'est en 1887, en effet, que Sonnet accuse, devant témoins et à deux reprises, Émile Bogaerts (1843-1917), horticulteur et administrateur de la société schaerbeekoise, de lui avoir volé des herbiers (Anonyme 1889 ; Archives communales de Schaerbeek, État civil). Condamné pour diffamation à une amende qu'il est incapable de payer, il purgera, en 1890, une peine de plusieurs mois de prison. Mis, de ce fait, en disponibilité au Jardin botanique de l'État, il démissionnera, en outre, de la Société royale de botanique de Belgique et quittera vraisemblablement – contraint ou de sa propre initiative – l'association horticole qui avait été le théâtre de l'algarade susmentionnée.

On perd la trace de Sonnet jusqu'en 1899. Cette année-là, un événement prouve, sans contestation possible, qu'il continue d'exploiter commercialement l'expérience et la légitimité scientifique acquises dans les herbiers du Jardin botanique de l'État. A l'âge de 59 ans, donc, il publie sa *Flore médicale belge* (Sonnet 1899). Nous avons déjà évoqué cet ouvrage à plusieurs reprises, et fait état de l'absence de références aux travaux de ses confrères botanistes, qui le caractérise. Une exception à cette règle doit cependant être rapportée : le feuillet publicitaire inséré dans ce manuel, – qui mentionne les herbiers et autres collections dont Sonnet, à ce moment fait également commerce – cite deux ouvrages de Charles-Henri Delogne, aide-naturaliste au Jardin botanique de l'État. Il faut se rappeler que les deux hommes avaient été collègues au sein de l'institution et avaient guidé de concert la Société d'horticulture et d'agriculture de Schaerbeek sur le terrain, une association dont ils avaient été tous les deux administrateurs et jurés, lors de concours. Les événements qui avaient agité la vie de Sonnet semblaient donc ne pas avoir porté préjudice à cette ancienne relation.

Outre sa disparition des mondes associatifs botanique et horticole durant les années 1890 à 1899, un autre élé-

ment illustre la distance qui s'était établie entre Ernest Sonnet et la scène nationale de la *Scientia amabilis*. En effet, l'exemplaire de la *Flore médicale belge* que possède la bibliothèque du Jardin botanique Meise a été acheté d'occasion, en mars 1917, seulement. Ce fait, a priori bizarre, indiquerait que l'auteur n'a pas jugé utile d'en offrir un exemplaire à l'institution, ou que celle-ci n'a pas désiré se le procurer à l'époque de sa parution, soit qu'il fût considéré comme médiocre, soit que l'opprobre qui avait frappé son auteur se fût étendue à sa production intellectuelle.

L'isolement, volontaire ou forcé, d'Ernest Sonnet fut tel que, durant une dizaine d'années, les sources demeurent silencieuses sur la vie d'un homme qui, peu auparavant, faisait partie d'une prestigieuse institution scientifique et d'une kyrielle de sociétés plus ou moins savantes. Tout au plus, à l'occasion du mariage de son fils Joseph, le 19 août 1899, apprendra-t-on qu'il était retraité. Statut momentané, apparemment, car, deux ans plus tard, son acte de décès, daté du 8 décembre 1901, portera qu'il exerçait la profession de jardinier (Archives communales de Saint-Josse-ten-Noode, État civil). Le compte-rendu d'une exposition horticole de 1881 indiquait déjà qu'il disposait des ressources ou de l'espace nécessaire à la production de belles collections de plantes pour les concours (Anonyme 1883 : 103). D'ailleurs, une carte de Bruxelles, datée de 1892 (Institut cartographique militaire 1900), montre que les deux domiciles ultérieurs de Sonnet, se situent, en effet, dans des zones offrant des espaces propices à la pratique d'une culture commerciale. L'existence d'une ceinture maraîchère et horticole de ce type autour des grandes villes du 19e siècle est, d'ailleurs, un phénomène bien connu (Cueille 2003 : 137 ; Billen & Duvosquel 2000 : 108-125). Quoi qu'il en soit, le changement de statut de Sonnet pourrait indiquer la précarité dans laquelle il se serait retrouvé après 1899.

Deux énigmes doivent encore retenir notre attention. D'abord, le patronyme d'Ernest Sonnet a été orthographié de deux manières différentes: avec un ou deux « n ». Ceci posé, les documents montrent un regroupement chronologique de ces occurrences. Ainsi, durant sa période d'activité au Jardin botanique de l'État (1871-1890), son nom est-il orthographié avec deux « n ». Les documents rédigés avant 1871 et après 1890 (acte de naissance, de décès, *Flore médicale*, acte de mariage de son fils), en revanche, orthographient invariablement son nom avec un seul « n ». Désira-t-il reprendre l'orthographe originelle de son nom de famille afin de couper le lien avec celui dont la presse avait révélé les déboires avec la justice ? Ensuite, il est une autre énigme à laquelle nous pourrions proposer une manière de solution : la mention « L.-E. Sonnet » qui figure sur certaines étiquettes d'herbier. Nous pouvons envisager deux hypothèses dont la seconde, d'ordre psychanalytique, recueille nos faveurs. Quant à la première : nous savons qu'Ernest Sonnet avait un fils, né en 1873, prénommé Louis-Constant. En 1881, celui-ci gagne, à la faveur d'un concours horticole, une médaille pour « le plus bel herbier de plantes indigènes dans la catégorie enseignement primaire », une médaille en argent pour « une collection de graines vénéneuses » et une médaille de bronze pour « une collection de graines officinales » (Anonyme 1882 : 98-99). La mention « L.-E. Sonnet » témoignerait-elle d'une collaboration entre le fils, Louis-Constant, et le père, Ernest? Un élément pourrait réduire cette supposition à néant : il existe une dizaine d'étiquettes, à Rio, qui portent cette mystérieuse mention et dont RB suggère qu'ils proviennent de l'herbier de Fée. Or, l'achat de cette collection aurait eu lieu en 1871… soit deux ans *avant* la naissance du fils d'Ernest Sonnet ! Vient alors notre seconde hypothèse. On remarquera que le fils d'Ernest Sonnet porte les prénoms de sa grand-mère (Louise Hougardy) et de sa mère (Constance Jadot). On pourrait y lire l'expression d'un attachement particulier d'Ernest, non seulement à sa propre mère mais plus généralement à la figure de la mère. Comment, dès lors, ne pas suggérer qu'Ernest Sonnet aurait momentanément accolé à son prénom officiel, celui de sa mère ? Rigoureusement invérifiable, cette hypothèse demeure néanmoins la plus plausible.

Les centuries de Sonnet et leur commerce

Au centre du corpus documentaire qui nous permet d'approcher la personnalité d'Ernest Sonnet, et au cœur des questions qui nous ont amenés à nous pencher sur elle, réside l'herbier. Engagé au Jardin botanique de l'État comme ouvrier attaché à ces collections, il y devient, dès 1872, préparateur. Dans cette fonction il s'applique à ranger, classer, nettoyer et empoisonner les collections sèches de l'institution. Le rapport du Jardin botanique pour les années 1879-1880, indique qu'il avait confectionné, durant cette période, un herbier de plantes vénéneuses, à vocation scientifique. Ce geste pourrait donc lui avoir suggéré d'en constituer une version commerciale, comme l'atteste la publication de la version scolaire acquise par NAM.

C'est en 1881, en effet, qu'il présente deux petits herbiers, l'un de plantes vénéneuses, l'autre de plantes officinales, qui lui vaudront deux médailles aux concours de la Société royale linnéenne de Bruxelles, dans la catégorie des collections pédagogiques. À ces distinctions viendra s'ajouter celle du « plus bel exsiccata publié par un botaniste belge » (Anonyme 1882 : 97-98). L'existence même de ces catégories dans les concours organisés par l'association bruxelloise témoigne du désir qui habitait la bourgeoisie de former sa jeunesse aux rudiments des sciences naturelles. Cette volonté rappelle la passion pour la botanique et pour l'herbier qui animait la classe dominante de cette époque. En effet, si les disciplines émergentes, comme la physiologie et l'anatomie botaniques, semblaient déjà n'être plus accessibles qu'à des scientifiques professionnalisés, il en allait tout autrement de la floristique, d'un abord plus aisé et qui, appuyée sur l'herbier comme socle documentaire, satisfaisait également le goût bourgeois pour la collection de *naturalia*.

Dans de telles circonstances, la participation de Sonnet à des joutes pacifiques, et l'obtention de prix, pouvaient

assurer la publicité nécessaire à l'heureux écoulement de ses herbiers au sein d'une population avide de disposer de collections naturalistes, alors marqueurs de distinction sociale (Diagre 2015), mais, surtout, au sein d'une population scolaire invitée à goûter aux plaisirs de la science aimable. Car, en effet, entrant en résonance avec des conceptions philosophico-politiques répandues dans les milieux libéraux, auxquels appartenait le ministre belge de l'instruction publique, Pierre van Humbeeck (1829-1890), l'enseignement des sciences naturelles dans les écoles primaires et moyennes avait connu, dès 1881, un « vigoureux essor » (Cogniaux 1882-1883 : 342 ; Cogniaux 1883 : V).

C'est ainsi que l'étude des plantes utiles et vénéneuses avait été inscrite au programme de différents niveaux d'enseignement incitant professeurs et élèves à constituer des herbiers (Anonyme 1881c ; 1881d ; 1881e). On imagine, dès lors, le marché qui s'ouvrait devant le floriste bruxellois… L'habileté de Sonnet dans ce domaine était telle qu'il en arriva, en 1885, à faire lui-même partie d'un jury voué à l'examen des collections sèches réalisées par les élèves des écoles de Schaerbeek (Bruxelles) (Derestia & Mailly 1888 : 92). En effet la Société d'horticulture et d'agriculture de Schaerbeek conviait les instituteurs et leurs élèves à ses herborisations, peu avant le milieu des années 1880, avant d'ouvrir ses concours aux herbiers réalisés par les enfants de l'enseignement communal (Derestia & Mailly 1887 : 136-139).

Si l'on tente d'inscrire les activités de Sonnet dans un cadre chronologique, on remarque que ses échantillons issus de l'herbier de Maredsous (BR) ont été récoltés entre 1873 et 1893. Sur certaines étiquettes figurent les mots « Herb. phanérogamique de Belgique » imprimés au cachet, et diverses indications manuscrites. La mention d'un titre fait davantage penser à un ensemble à vocation commerciale qu'à des feuilles vouées aux échanges. D'ailleurs, il sera utilisé, en 1899, pour une série indubitablement offerte à la vente. Ces éléments permettent donc de supposer qu'il avait, dès 1873, entrepris de commercialiser des feuilles d'herbier. Cette hypothèse demeure invérifiable, à ce jour, mais la présence de certains échantillons de sa main dans les collections de Fée, aujourd'hui conservées à Rio, pourrait même placer le début des activités commerciales de Sonnet en 1871, et vraisemblablement avant son entrée au Jardin botanique de l'État. Quant à la date de 1893 et d'autres, situées entre les deux balises chronologiques indiquées, elles indiqueraient qu'il n'avait jamais interrompu son activité de collecte vénale.

Quoi qu'il en fût, s'il en concevait, au Jardin botanique de l'État – ainsi que le démontre l'herbier de 1881 récemment acquis par NAM – Ernest Sonnet distribuait ses herbiers sous son propre nom. Confirmant la double vie de Sonnet, les feuilles de l'herbier de graminées conservées à Rio et collectées entre 1881 et 1884, ne paraissent pas provenir d'un échange avec le Jardin botanique bruxellois. Ce dernier n'en aurait gardé aucune trace, en tout cas. Aurait-elle donc été envoyée au Brésil par Sonnet lui-même pour compléter la petite collection de ses graminées qui y était arrivée par le truchement de l'herbier de Fée?

S'il demeure difficile de juger le succès de la distribution des collections de Sonnet et d'évaluer l'ampleur de leur tirage, on a cependant quelques données relatives à la publicité dont elles bénéficièrent. Certaines furent, on l'a dit, signalées dans le *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique* : l'herbier de plantes utiles et officinales y est présenté en 1881, et l'herbier de 150 espèces de mousses, hépatiques, algues et lichens, quant à lui, y est détaillé en janvier 1884. Les 12 algues répertoriées dans cet herbier seront encore signalées dans le premier volume de *Notarisia,* en 1886 (Anonyme 1886). L'*Athenaeum belge*, quant à lui, résumant le rapport d'activité du Jardin botanique de l'État pour les années 1879-1880, avait attiré l'attention sur la réalisation de l'herbier de plantes vénéneuses, dès 1881 (Anonyme 1881f : 44). Une collection de 100 mousses de la flore belge, datée de 1883, avait été également citée par Delogne, dans sa *Flore cryptogamique de la Belgique* (Delogne 1883 : 308). Son existence matérielle serait d'ailleurs confirmée plus récemment par Sayre (1971)*,* ainsi que par Stafleu et Cowan (1985). Cet herbier bryologique est également cité sous le nom de *Son[n]et* dans la partie Collectors de l'Index herbariorum (Vegter 1986), ainsi que dans l*'IndExs,* base de données répertoriant quelque 2000 séries d'exsiccata, établie par le département de mycologie de la Botanische Staatssammlung München (Triebel 2001-2015). A ce jour, assez mystérieusement, aucune de ces collections cryptogamiques n'a pu être physiquement localisée. Il est vrai que Sonnet ne signait pas systématiquement ses échantillons, loin s'en faut, et que l'intercalation des feuilles d'herbiers édités était une pratique courante, il y a peu encore.

La démarche commerciale du préparateur pourrait avoir eu pour origine la faiblesse de son traitement de fonctionnaire, faiblesse qu'il a plusieurs fois déplorée (AJB, dossier personnel d'Ernest Sonnet). Traditionnellement, les centuries – herbiers thématiques d'environ cent échantillons – et les autres collections de plantes sèches, parfois beaucoup plus imposantes, étaient tirées à quelques dizaines, voire à quelques centaines d'exemplaires, éventuellement en fonction du nombre de souscripteurs (Klein 2002). Celles de Sonnet étaient livrées à des prix oscillant entre 7,50 francs, pour un petit herbier de plantes vénéneuses, et 1000 francs, pour les 31 paquets de son herbier phanérogamique « complet » (Sonnet 1899). À titre de comparaison, la *Flore analytique de la Belgique*, de Delogne, parue en 1888, se vendait pour 10 francs (Sonnet 1899, feuillet publicitaire). La vocation d'une centurie était d'être diffusée à la manière d'une publication. À une époque où le concept d'espèce faisait l'objet de grands débats – liés à la gestion philosophique et intellectuelle de la variabilité au sein du monde végétal et au raffermissement récent des idées transformistes –, à une époque où l'on assistait également à une explosion nomenclaturale – dont le « jordanisme » constitue

une expression particulièrement évidente –, à une époque, aussi, où la géographie botanique se consolidait en tant que discipline, ces documents offraient un moyen d'étude et de confrontation avec des spécimens de référence ou avec des plantes identifiées par des botanistes de renom (Drouin 2008 : 147-159 ; Morton 1981 : 412-447).

Les centuries de scientifiques expérimentés ou de créateurs d'espèces avaient, donc, dans ce contexte, une valeur particulière. Utiles aux professionnels des jardins botaniques et des universités, elles l'étaient également aux nombreux botanistes amateurs, désireux d'affiner leur connaissance de la science du végétal, toujours en vogue dans les élites sociales. Les collections de plantes séchées et pressées jouaient donc un rôle pédagogique, social et scientifique notable, et étaient au centre d'un commerce et d'une activité d'échange dont la vitalité continue de surprendre, aujourd'hui (Diagre 2015). Les revues de botanique en faisaient régulièrement mention, ou en assuraient la promotion. Les herbiers de BR, GENT et LG portent de nombreuses traces de la circulation de ces centuries et autres collections sèches, d'ailleurs.

Quant aux collections de graines commercialisées par Sonnet, on n'en garde, cette fois encore, qu'une seule trace probante. Elles sont, elles aussi, mentionnées dans le feuillet publicitaire qui accompagnait sa *Flore médicale* de 1899. On y voit, à côté de sachets de « graines de collection » vendus 20 centimes la pièce, un ensemble de plus de 2.000 flacons de graines « bien déterminées », qui pouvait s'acquérir contre une somme prohibitive de 3.000 francs.

Conclusion: Ernest Sonnet, un speculum Mundi ?

En nous interrogeant sur la personnalité d'Ernest Sonnet, le Jardin botanique de Rio nous a fourni l'occasion de brosser les contours d'une personnalité atypique par certains de ses aspects, certes, mais également très représentative du monde dans lequel elle évoluait, en cette fin de 19e siècle.

En effet, la vie d'Ernest Sonnet, malgré tous les mystères qui l'entourent encore, nous révèle beaucoup de la passion pour la botanique qui s'était alors emparée de la bourgeoisie belge. Atypique, s'il avait conçu un authentique penchant pour la science aimable alors que ses origines sociales modestes ne l'y prédisposaient pas, il serait en revanche à considérer comme un très typique botaniste-mercenaire s'il n'avait fait qu'identifier et fournir un marché en pleine expansion : celui de la feuille d'herbier. C'est que ce marché avait étendu son empire sur les esprits et les loisirs de toute l'Europe éduquée et que la mode de l'herbier suscitait alors une frénésie de collecte et d'échange à laquelle les aspects vénaux n'étaient pas toujours étrangers. Sonnet nous intéresse également parce qu'il appartient à cette dernière génération d'autodidactes devenus botanistes professionnels, embarqués dans l'un des derniers secteurs des sciences naturelles où l'absence de formation universitaire pouvait ne pas constituer un handicap trop lourd : la floristique. Comment, cela dit, cet homme qui n'était pas encore membre de la professionnalisante ou, au moins, socialisante Société royale de botanique de Belgique, a-t-il pu prendre ses quartiers au Jardin botanique de l'État ? Cela reste un mystère. Ce n'est qu'une des ombres qui donnent du relief à la vie d'Ernest Sonnet.

Quoi qu'il en soit nos recherches opiniâtres ont mis en évidence la grande difficulté de retracer précisément l'histoire des herbiers, ces collections scientifiques qui forment le socle documentaire de plusieurs disciplines de la botanique : nomenclature, taxinomie, géographie botanique, floristique etc. Souvent, en effet, nous avons dû nous heurter à la conservation maladroite ou négligente des données, et au problème de l'intercalation de collections cohérentes, achetées ou données, dans des ensembles plus vastes. Tel fut parfois le cas de ces centuries éditées, puis ventilées dans les grands herbiers, comme celui du Jardin botanique Meise. Il devient alors, si les gestes qui ont présidé à cet éclatement n'ont pas été suffisamment documentés, fort difficile de les reconstituer et d'en faire des objets d'étude. Un ensemble de phénomènes et un résultat qui ne sont pas propres à BR, et fort bien décrits par Bertrand Daugeron (2009 : 39-63). Pire, sans doute, il y a le dédain des herbiers, que les botanistes du laboratoire, praticiens de disciplines émergentes, ont nourri, au cours des deux derniers siècles. Il a pu déboucher sur la destruction ou la mauvaise conservation de ces fonds, dont on doit encore aujourd'hui, parfois, rappeler l'importance cruciale, notamment dans le cadre des recherches relatives à l'appauvrissement de la biodiversité. En effet, comme le souligne Walters (1993 : 679-680), sans collection d'herbiers point de travail d'identification ni de contrôle nomenclatural, point de collection de référence ni de provision de données.

À y bien réfléchir, il n'est pas déplacé d'affirmer que notre enquête sur Ernest Sonnet nous a fait prélever une carotte dans le monde botanique belge, et même occidental, du 19e siècle. Elle nous a également permis, dans le même geste, de palper certaines des difficultés auxquelles se heurtent quotidiennement ceux qui ont pour tâche de nommer, de classer et d'étudier la répartition passée et présente des espèces végétales… quand elle ne nous a pas, de surcroît fait entrevoir les écueils qui se dressent sur le chemin des chercheurs qui se livrent à l'histoire des collections scientifiques.

Signalons que nos investigations nous ont permis de mettre au jour un ensemble, cohérent par l'étiquetage – nom d'auteur et titre au singulier – de près de 96 taxons de graminées belges, quoique conservé à BR, BR (École de pharmacie) et RB. On aimerait y reconnaître un de ces herbiers « de 100 espèces de graminées », qu'Ernest Sonnet proposait à la vente, à la charnière du 19e et du 20e siècle…

Remerciements. Nous remercions Wouter Van Landuyt (INBO) d'avoir bien voulu nous communiquer un extrait de Florabank relatif aux occurrences de Sonnet dans cette base de données. Nous remercions également Marijke Mombaerts et Henry Engledow, qui ont inséré

les échantillons de Sonnet dans l'herbier virtuel de BR. Notre gratitude va pareillement à Philippe Martin (NAM), Régine Fabri (BR), Paul Goetghebeur (GENT), Marguerite Silvestre (KBR) et Rafaela Forzza (RB) pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée à diverses occasions, lors des travaux préparatoires à cette contribution.

Références

Anonyme (1873) – Liste nominative des membres de la Société centrale d'arboriculture de Belgique. *Annales de l'horticulture* 7(1-4) : 10-15.

Anonyme (1881a) – Liste des adhérents. *Actes du Congrès horticole réuni à Anvers, les 14 et 15 août 1881 par les soins du Cercle floral d'Anvers ... rédigés par Charles de Bosschere*. Liège.

Anonyme (1881b) – Gelehrte Gesellschaften: Société royale de botanique de Belgique. *Botanisches Centralblatt* 8 (3): 255.

Anonyme (1881c) – Enseignement moyen. Programme des écoles moyennes de l'Etat pour garçons. *Pasinomie ou Collection complète des lois, décrets, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique* 16 : 207 ssq.

Anonyme (1881d) – Enseignement moyen. Programme des écoles moyennes de l'Etat pour filles. *Pasinomie ou Collection complète des lois, décrets, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique* 16 : 226 ssq.

Anonyme (1881e) – Enseignement primaire. Programmes de l'enseignement à donner dans les écoles normales et les sections normales d'instituteurs et d'institutrices. *Pasinomie ou Collection complète des lois, décrets, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique* 16 : 239 ssq.

Anonyme (1881f) – Chronique. *Athenaeum Belge* 4 : 44.

Anonyme (1882) – Exposition agricole et horticole [organisée par la Société royale linnéenne au Palais du Midi à Bruxelles, les 9, 10, 11 et 12 octobre 1881]. Décisions des jurys prises en séance du 8 octobre 1881. *Bulletin de la Société royale linnéenne de Bruxelles* 10 (3) : 73-100.

Anonyme (1883) – Société d'horticulture et d'agriculture de Schaerbeek. Aperçu de nos travaux depuis l'époque de la création de la société. 1878-1881. *Bulletin de la Fédération des sociétés d'horticulture de Belgique* 1883 : 102-104.

Anonyme (1885) – Liste des membres du Congrès international de botanique et d'horticulture d'Anvers organisé ... par le Cercle floral d'Anvers ... 1-10 août 1885 : Rapports préliminaires. Anvers.

Anonyme (1886) – Exsicatta anno 1885 edita. *Notarisia* 1: 50-51.

Anonyme (1889) – Réparation judiciaire. *Le Soir* 01.11.1889.

Barbosa Rodrigues J. (1895) – Hortus Fluminensis ou Breve noticia sobre as plantas cultivadas no Jardim Botanico do Rio de Janeiro para servir de guia aos visitantes 1893. Rio de Janeiro, Leuzinger.

Billen Cl. & Duvosquel J.-M. (2000) – Bruxelles. Anvers, Fonds Mercator.

Cogniaux A. (1882-1883) – Remarques sur la confection d'un herbier, et particulièrement sur son classement. *L'Abeille, Revue pédagogique pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement moyen du degré inférieur* 28 : 342-345.

Cogniaux A. (1883) – *Petite Flore de Belgique à l'usage des écoles.* Mons, Hector Manceaux.

Crépin F. (1874) – *Manuel de la Flore de Belgique*. Troisième édition. Bruxelles, Mayolez.

Crépin F. (1881a) – [Communication brève sur l'herbier de plantes vénéneuses composé par Sonnet.] *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique* 20 (2) : 37.

Crépin F. (1881b) – Rapport de M. Crépin, directeur du Jardin botanique de l'Etat, sur la situation de cet établissement pour les années 1879 et 1880. *Moniteur belge* 05.02.1881.

Cueille S. (2003) – La campagne à portée de jardin. La part des sociétés horticoles au XIXe siècle. *Histoire urbaine* 2003/2 (n°8) : 129-140.

Daugeron B. (2009) – Collections naturalistes, entre science et empires (1763-1804). Paris, Muséum National d'Histoire Naturelle.

Delogne C.-H. (1883) – Flore cryptogamique de la Belgique. 1ère partie : Muscinée. Bruxelles, H. Manceaux.

Delogne C.-H. (1888) – Flore analytique de la Belgique. Plantes indigènes et cultivées. Namur, Wesmael-Charlier.

Derestia F. & Mailly F. (1887) – Société d'horticulture et d'agriculture de Schaerbeek : Rapport de 1884-1885. *Bulletin de la Fédération des sociétés d'horticulture de Belgique* 1887 : 136-139.

Derestia F. & Mailly F. (1888) – Société d'horticulture et d'agriculture de Schaerbeek : Rapport de 1886. *Bulletin de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique* 1888 : 91-93.

De Wildeman E. (1885-1887) – Contributions à l'étude des algues de Belgique. *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique* 24 (2) : 116-127 ; 25 (2) : 109-118 ; 26 (2) : 74-82.

Diagre D. (2012) – Le Jardin Botanique de Bruxelles 1826-1912 : Reflet de la Belgique, enfant de l'Afrique. Bruxelles, Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Diagre D. (2015) – Traces de fleurs et de floristes : ce que nous apprennent les correspondances de François Crépin (1830-1903), rhodologue, directeur du Jardin botanique de l'Etat belge. *Nouvelles recherches sur l'imaginaire*, cahier 37 : 83-97. [Actes du colloque international « Traces du Végétal », Université d'Angers, juin 2012]

Drouin J.-M. (2008) – L'herbier des philosophes. Paris, Editions du Seuil.

Dumortier B. (1823) – Observations sur les Graminées de la Flore Belgique. Tournay, Casterman.

Durand T. (1882-1883) – Découvertes botaniques faites pendant l'année ... *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique* 21 (2) : 119-127 ; 23 (2) : 43-50.

Dutrannoit G. (1891) – Compte-rendu de l'herborisation générale de la Société royale de botanique de Belgique en 1891. *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique* 30 : 222-230.

Ferreira da Silva N.M., Freire de Carvalho L.A. & Baumgratz J.F.A. (eds.) (2001) – O Herbario do Jardim Botânico do Rio de Janeiro : um expoente na história da flora brasileira. Rio de Janeiro, Jardim Botânico do Rio de Janeiro.

Fournier E. (1871) – Revue bibliographique. *Bulletin de la Société botanique de France* 18 : 43.

Holmgren P.K., Holmgren N.H. & Barnett L.C. (eds) (1990) – Index Herbariorum. Part I: The Herbaria of the World (8th

ed.). New York, International Association for Plant Taxonomy. [*Regnum vegetabile* 120]

Institut cartographique militaire (1900) – Bruxelles et ses environs : avec indication des services de communication rapide. Topogravé en 1892. Réimpression de 1900. Échelle 1:10.000.

Klein J. P. (2002) – Les centuries de plantes. *Willemetia* 32 : 3-8.

Maddi F.A., Guérin M.-L., Malécot V. & Auvray G. (2013) – L'herbier Antoine Fée conservé au Muséum d'Histoire naturelle de Nantes (NTM). Les fougères et plantes alliées récoltées par Ferdinand L'Herminier à la Guadeloupe. Suivi des notices biographiques sur F.J. Guérin et A.L.A. Fée. *Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, nouvelle série* 35 (3) : 159-183.

Marchal E. (1884) – [Note sur les collections cryptogamiques préparées par M. Sonnet.] *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique* 23 (2) : 27-28.

Marchal E. & Bodson L. (1870) – Compte-rendu de la neuvième herborisation générale de la Société royale de Belgique (1870). *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique* 9 : 372-406.

Morton A.G. (1981) – History of botanical science: An account of the development of botany from ancient times to the present day. London, Academic Press.

Parent G.H. (1966) – Trois herbiers, trois botanistes du district jurassique. *Pays Gaumais* 27 : 1-61.

Parent G.H. (1976) – L'Herbier Phanérogamique du Musée de Sciences Naturelles de l'Abbaye de Maredsous (Denée, Belgique). [Manuscrit ; copie conservée à la bibliothèque du Jardin botanique Meise (MSC 100)]

Parent G.H. (1977) – Données floristiques (Spermatophytes et Ptéridophytes) tirées des herbiers de l'Abbaye de Maredsous (Denée, Belgique). *Dumortiera* 7-8 : 6-21.

Sayre G. (1971) – Cryptogamae Exsiccatae. An annotated bibliography of published Exsicattae of Algae, Lichenes, Hepaticae and Musci. *Memoirs of the New York Botanical Garden* 19 (2): 257.

Sonnet E. (1881) – [Communication brève sur Anthoxanthum puelii.] *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique* 20 (2) : 97-98.

Son[n]et E. (1899) – Flore médicale belge avec dictionnaire des termes employés en médecine. Schaerbeek, Van Heer-Liekens.

Stafleu F.A. & Cowan R.S. (1976) – Taxonomic literature: A selective guide to botanical publications and collections with dates, commentaries and types. 2d edition, vol. 1: A-G. Utrecht, Bohn, Scheltema & Holkema. [*Regnum Vegetabile* 94]

Stafleu F.A. & Cowan R.S. (1985) – Taxonomic literature: A selective guide to botanical publications and collections with dates, commentaries and types. 2d edition, vol. 5: Sal-Ste. Utrecht/Antwerpen, Bohn, Scheltema & Holkema / The Hague/Boston, W. Junk. [*Regnum Vegetabile* 112]

Triebel D. & Scholz P. (2001-) [first posted on 2001-02-01] – IndExs. Index of Exsiccatae. München, Botanische Staatssammlung München. [http://indexs.botanischestaatssammlung.de; accessed on 2015-10-07]

Vander Meersch E. (1874) – Compte-rendu de la 13me herborisation générale de la Société royale de botanique de Belgique (1874). *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique* 13 : 322-351.

Van Landuyt W., Vanhecke L. & Brosens D. (2012) – Florabank1: a grid-based database on vascular plant distribution in the northern part of Belgium (Flanders and the Brussels Capital region). *PhytoKeys* 12: 59-67. [doi: 10.3897/phytokeys.12.2849]

Vegter I.H. (1986) – Index Herbariorum. Part II (6): Collectors: S. Utrecht. [*Regnum vegetabile* 114]

Walters S.M. (1993) – Herbaria in the 21st century: why should they survive? *Webbia* 48: 673-682.